

LOI ET POUVOIR DANS L'*ANTIGONE* DE SOPHOCLE

Philippe Abraham Birane TINE

Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Département des Langues et Civilisations anciennes

Résumé : La pièce *Antigone* nous montre que les différentes relations nécessaires à l'expression du pouvoir génèrent obligatoirement une série d'oppositions, incarnées par les différents protagonistes, que nous pouvons, in fine, résumer en deux axes : d'une part, l'opposition entre loi écrite défendue par Créon et loi non écrite, par Antigone ; d'autre part, l'opposition entre pouvoir, incarné par Créon, et contre-pouvoir, par Hémon, Tirésias. Ces deux axes d'oppositions sont fortement traversés par l'absence de sens commun en ce qui concerne le couple inséparable Loi-Pouvoir. Le conflit, dès lors inévitable, ouvre les portes aux dérives autoritaires parce que le détenteur du pouvoir a tendance, de façon naturelle, à en abuser.

Mots clés : Loi, pouvoir, contre-pouvoir, oppositions.

Abstract: The *Antigone* piece shows us that the different relationships necessary for the expression of power necessarily generate a series of oppositions, embodied by the different protagonists, which we can, in fine, summarize in two axes: on the one hand, the opposition between written law defended by Creon and unwritten law, by Antigone; on the other hand, the opposition between power, embodied by Creon, and counter-power, by Haemon, Tiresias. These two axes of opposition are strongly crossed by the absence of common sense with regard to the inseparable couple Law-Power. The conflict, therefore inevitable, opens the doors to authoritarian abuses because the holder of power has a natural tendency to abuse it.

Keywords : Law, power, counter-power, oppositions.



INTRODUCTION

Des sept (7) pièces qui nous sont parvenues de Sophocle, *Antigone*, avec ces 1352 vers, écrite probablement en 443-442 av. J.-C est certainement, après *Œdipe Roi*, le plus célèbre chef d'œuvre du dramaturge natif de Colone. Quand il l'écrivit, Sophocle était alors âgé de 53 ans, ce qui laisse entrevoir sa maturité. Comme l'essentiel de ces pièces, l'action tourne autour d'un héros¹, ici d'une héroïne, Antigone qui décide, envers et contre tous, d'affirmer son droit à l'autodétermination, son droit à assumer toutes les conséquences de ses actes. En effet, Antigone perd, dans un duel fratricide, ses deux frères Étéocle et Polynice. Elle apprend que Créon, le nouveau roi qui est par ailleurs son oncle maternel, interdit la sépulture et les honneurs funèbres à Polynice venu attaquer Thèbes, la terre de ses ancêtres. Le décret royal est clair et stipule que quiconque l'ensevelirait serait condamné à mort. C'est la loi voulue et établie par le Roi. Antigone n'entend pas céder à la peur et oppose à cette loi écrite une loi non écrite qui trône au-dessus des limites du temps.

Cette opposition de principe entre Créon et Antigone rythme toute l'action tragique en ce sens qu'elle trouve son écho dans d'autres oppositions que Jacqueline de Romilly qualifie de Devoirs contrastés. « Ces oppositions correspondent aux quatre grandes scènes de la pièce : chaque scène oppose deux personnages, chaque scène offre un contraste. »²

Dans la première scène, Antigone s'oppose à sa sœur Ismène : le courage d'Antigone est contesté par la crainte et l'inaction d'Ismène. Dans la deuxième scène, Antigone s'oppose à Créon (v. 445 à 525). Antigone défend les devoirs familiaux et Créon la raison d'État. La Troisième scène oppose Créon à son fils Hémon par ailleurs fiancé d'Antigone. Quatrième scène : Créon s'oppose au devin Tirésias.

Le rapport entre loi est pouvoir est perceptible dans chacune

1. Jacqueline de Romilly dans son ouvrage *La tragédie grecque*, PUF, 1970, qualifie la tragédie de Sophocle comme étant la tragédie du Héros solitaire, p. 80. Pour Eschyle, il s'agit de la tragédie de la justice divine, p. 51. Et pour Euripide, la tragédie des passions, p. 114.

2. Ibid., p. 82.

de ces quatre scènes. Le schéma actanciel met en exergue des personnages dont la relation avec le binôme loi et pouvoir est assez lisible pour permettre d'établir des oppositions de sens (sens comme signification et comme direction).

I. Première scène : Antigone s'oppose à sa sœur Ismène

Ismène : *vers 49 à 68*. « Ah ! Réfléchis, ma sœur, et songe à notre père. Il a fini odieux, infâme : dénonçant le premier ses crimes, il s'est lui-même, et de sa propre main, arraché les deux yeux. Songe à celle qui fut et sa mère et sa femme, qui mérita ce double nom et détruisit sa vie dans le nœud d'un lacet. Songe enfin à nos deux frères, à ces infortunés qu'on vit en un seul jour se massacrer tous deux et s'infliger, sous des coups mutuels, une mort fratricide ! Et, aujourd'hui encore, où nous restons toutes deux seules, imagine la mort misérable dont nous allons périr, si rebelles à la loi, nous passons outre à la sentence, au pouvoir absolu d'un roi. Rends-toi compte d'abord que nous ne sommes que des femmes : la nature ne nous a pas faites pour lutter contre les hommes ; ensuite que nous sommes soumises à des maîtres, et dès lors contraintes d'observer leurs ordres – et ceux-là et de plus durs encore... Pour moi, en tout cas, je supplie les morts sous la terre de m'être indulgents, puisqu'en fait je cède à la force ; mais j'entends obéir aux pouvoirs établis. Les gestes vains sont des sottises. »

Antigone : *vers 69 à 77*. « Sois tranquille, je ne te demande plus rien – et si même tu voulais plus tard agir, je n'aurais pas la moindre joie à te sentir à mes côtés. Sois donc, toi, ce qu'il te plaît d'être : j'enterrai, moi, Polynice et serai fière de mourir en agissant de telle sorte. C'est ainsi que j'irai reposer près de lui, chère à qui m'est cher, saintement criminelle. Ne dois-je pas plus longtemps plaire à ceux d'en bas qu'à ceux d'ici, puisqu'aussi bien c'est là-bas qu'à jamais je reposerai ? Agis, toi, à ta guise, et continue de mépriser tout ce qu'on prise chez les dieux ».

Deux sensibilités s'opposent ici : Ismène modèle d'obéissance par peur des représailles, d'une part et, d'autre part, Antigone modèle de résilience même au péril de sa vie. Les deux sœurs conçoivent différemment la loi. Si pour Ismène elle est assujettie au pouvoir absolu d'un roi, pour Antigone, elle transcende le cadre spatio-temporel et donne des ailes à son audace. Ismène va même jusqu'à rappeler ce qu'elle pourrait considérer comme une loi naturelle et qui inhibe toute velléité : « Rends-toi compte d'abord que nous ne sommes que des femmes : la nature ne nous a pas faites pour lutter contre des hommes. »³

ἀλλ' ἐννοεῖν χρὴ τοῦτο μὲν γυναῖχ' ὅτι
ἔφουμεν, ὡς πρὸς ἄνδρας οὐ μαχομένα

Le fait d'être femme γυναῖχ' (mis pour paraît aux yeux d'Ismène comme une limite naturelle et objective qui s'impose de toute évidence. Son propos extériorise d'ailleurs le fond de sa pensée qui admet que, face à l'homme, la femme est dépouillée de toute aptitude à gérer le pouvoir. Cette forme de pensée est reprise sous la plume d'Anne Noschis⁴ sous le vocable de « pensée logique ou philosophique » parce qu'elle « distingue », « subordonne » et « hiérarchise ». Sous cet angle, la tendance conservatrice qui oriente et détermine Ismène finit par s'imposer comme autorité et loi. Antigone dont la première partie du nom signifie *qui s'oppose, contre*, s'en démarque sans réserve. Fabrice Bourlez dit à ce propos que « le "nom" d'Antigone s'oppose moins à Créon qu'à Ismène et à son modèle de féminité obéissante »⁵. Sa condition de femme ne saurait l'empêcher de défendre ce qu'elle considère comme existentiel.

Son orgueil de femme libérée des entraves d'une telle logique de dépendance la place dans le domaine de la pensée tragique qui selon Anne Noschis constitue « le passage de la conception mythique –

3. Sophocle, tome I : *Les Trachiniennes, Antigone*, texte établi par Alphonse DAIN et traduit par Paul MAZON, Paris, les Belles Lettres, 1967, v. 61-62.

4. Anne Noschis, Le sang et la loi dans *l'Antigone* de Sophocle, in *Revue Philosophique de la France et de l'Étranger*, Avril-Juin 1982, p. 205.

5. Fabrice Bourlez, « Transgression désirante/désir de transgression : le cas Antigone », In *La lettre mensuelle, Revue des ACF*, n°287, avril 2010, p. 1.

homérique- du monde à la conception aristotélicienne ». Sous cet angle de vue, la posture d'Antigone nous semble improbable et délicate. En effet, entre ces deux conceptions, il peut paraître difficile d'établir des passerelles pour conforter la fille d'Œdipe. La raison est simple : elle s'oppose d'une manière ou d'une autre à ces deux conceptions. D'une part, de par l'étymologie de son nom – anti, *contre*, gonè, *naissance* – nous pouvons dire qu'elle s'oppose à la pensée mythique qui, selon Noschis, considère la femme comme « une nécessité fonctionnelle » grâce à ses « puissances » de génération. D'autre part, elle rejette purement la logique aristotélicienne fondée sur la hiérarchie et la subordination.

La divergence de point de vue entre Ismène et Antigone repose donc sur l'acceptation ou non de ces conceptions et la force intérieure qui permet d'assumer son choix. Ismène qui est de tempérament plus soumis dira aux vers 80-81 *qu'elle se sent incapable d'agir contre le gré de sa cité*. Le moteur de son inaction est sans doute la peur de la « mort misérable... si, rebelles à la loi, (elles) passent outre à la sentence, au pouvoir absolu d'un roi »⁶. Sa pensée logique et philosophique lui fait perdre de vue la nécessité d'honorer son frère Polynice : « Ah ! Réfléchis, ma sœur, et songe à notre père... j'entends obéir aux pouvoirs établis. Les gestes vains sont des sottises. »⁷

En guise de réponse, Antigone ne s'attarde pas sur sa relation avec le pouvoir. Elle saisit l'occasion pour libérer Ismène de toute relation obligeante à son égard aux v.69-70. Elle n'a pas peur de mourir pour l'amour de son frère⁸ ; elle qualifie même son crime prémédité de pieux ὄσια πανουργήσασ' (α)⁹ qui lui procurera les faveurs de l'outre-tombe près du frère bien aimé, φίλη μετ' αὐτοῦ κείσομαι. La détermination d'Antigone peut être interprétée comme la caisse de résonance de sa piété et de sa déférence sans réserve à l'égard de la divinité. Elle sait où se trouve son bonheur véritable. Pour elle, la question de la vie bonne a trouvé réponse. Antigone a vaincu la peur de faire face à tout pouvoir qui, selon elle, n'est pas fondé en

6. Sophocle, *ibid.*, v. 59-60.

7. Sophocle, *ibid.*, v. 41-68.

8. Sophocle, *ibid.*, v.71.

9. Sophocle, *ibid.*, v. 74.

divinité. Ismène est vaincue par la peur de tout pouvoir ; cette peur l'enchaîne et la paralyse au pied des choses qu'elle ne voudrait pas perdre. Son instinct de conservation de l'acquis l'installe dans un instantané tributaire des desiderata du chef. Antigone ne peut pas compter sur elle comme adjuvant. Le pouvoir fait d'elle un être passif ; c'est tout le contraire d'Antigone qui, en s'opposant à Créon, reste un être actif.

II. Deuxième scène : Antigone s'oppose à Créon

Nous nous permettons de reprendre ici quelques vers qui traduisent le cœur du différend entre Antigone et Créon.

Créon : v. 162- 210 : « ... Aujourd'hui... c'est moi qui désormais possède leur trône et tout leur pouvoir... Est-il possible cependant de bien connaître l'âme, les sentiments, les principes d'un homme quelconque, s'il ne s'est pas montré encore dans l'exercice du pouvoir, gouvernant et dictant des lois ? ... Les voilà, les principes sur lesquels je prétends fonder la grandeur de Thèbes. Et c'est pour leur être fidèle qu'en ce qui concerne les deux fils d'Œdipe j'ai déjà proclamé ceci. Étéocle est tombé en défendant sa ville, après s'être couvert de gloire à la bataille : on l'ensevelira donc, lui, dans un tombeau ; on accomplira tous les rites qui doivent suivre un héros sous la terre. Son frère, en revanche, ce Polynice qui n'est rentré d'exil que pour mettre à feu et anéantir le pays de ses pères et les lieux de sa race, pour s'abreuver du sang des siens, pour emmener les Thébains en servage, j'ai solennellement déjà interdit que personne lui accorde ni tombeau ni chant de deuil. J'entends qu'on le laisse là, cadavre sans sépulture, pâture et jouet des oiseaux ou des chiens. Mon sentiment est net : jamais des malfaiteurs ne passeront dans mon estime avant les bons citoyens. Qui au contraire se dévouera à ce pays, mort ou vivant, de moi recevra même hommage. »

Antigone : « Oui, car ce n'est pas Zeus qui l'avait proclamé ! Ce n'est pas la justice, assise aux côtés des dieux infernaux ; non, ce ne sont pas là les lois qu'ils ont jamais fixés aux hommes, et je ne

pensais pas que tes défenses à toi fussent assez puissantes pour permettre à un mortel de passer outre à d'autres lois, aux lois non écrites, inébranlables, des dieux ! Elles ne datent, celles-là, ni d'aujourd'hui ni d'hier, et nul ne sait le jour où elles ont paru. Ces lois-là, pouvais-je par crainte de qui que ce fût, m'exposer à leur vengeance chez les dieux ? »¹⁰

Ce deuxième niveau d'opposition est véritablement la pierre angulaire de l'Antigone de Sophocle. Ici, apparaît distinctement le conflit entre la conscience individuelle et la raison d'État, entre la loi humaine et « les lois non écrites, inébranlables » émanées des dieux, comme le rappelle R. Trousson¹¹.

La détermination de Créon et d'Antigone donne un aperçu sur leur profil psychologique. Antigone est un être passionné ; elle est prête à mourir pour l'honneur de son frère. Son sens élevé du devoir lui donne la force d'affronter le pouvoir autoritaire de Créon.

Créon est aussi un être passionné. Sa position de chef lui fait envisager les possibilités de son pouvoir. L'idée qu'il se fait de la loi et du pouvoir est claire « c'est moi qui désormais possède leur trône et tout leur pouvoir » ἐγὼ κράτη δὴ πάντα καὶ θρόνου¹². Il entend œuvrer pour le bien de Thèbes mais très vite, le décret qu'il prononce lui donne les allures de tyran : j'ai solennellement déjà interdit que personne lui accorde ni tombeau ni chant de deuil. J'entends qu'on le laisse là, cadavre sans sépulture, pâture et jouet des oiseaux ou des chiens. »

Sachant ce que représente, dans sa tradition, les rites funéraires, une telle sentence outrepassa ses prérogatives. Le problème ne se serait pas posé si l'on considérait la question du point de vue philosophique. Luc Brisson et Jean-François Pradeau¹³ nous renseignent que « Chez Platon, elles (les funérailles) sont exprimées très clairement (XII 959 a-c) : les funérailles sont, pour un philosophe comme lui, une occasion de rappeler que l'être humain se définit par son âme et non par son corps. On comprend mieux dès lors que la fa-

10. Sophocle, *ibid.*, v. 450- 470.

11. R. Trousson, *La Philosophie du pouvoir dans l'Antigone de Sophocle*, In Revue des Études Grecques, Janvier-Juin 1964, Vol. 77, No. 364/365 (Janvier-Juin 1964), p. 23.

12. Sophocle, *ibid.*, v. 173.

13. Luc Brisson et Jean-François Pradeau, *Les Lois de Platon*, Paris, PUF, 2007, p. 119.

çon de traiter un corps sans vie n'a aucune incidence sur la qualité d'une survie qui dépend exclusivement de la vertu de l'âme. Dans le contexte platonicien, le mode de destruction du corps, qui n'est qu'un reflet passager, n'a plus guère de signification ».

Mais Antigone n'est pas philosophe comme l'entend ce précédent passage. Elle est peut être théologienne parce que pour elle, les lois ont un fondement divin : Elles ne datent, celles-là, ni d'aujourd'hui ni d'hier, et nul ne sait le jour où elles ont paru. Ces lois-là, pouvais-je par crainte de qui que ce fût, m'exposer à leur vengeance chez les dieux ?

Cette perspective se rapproche davantage me semble-t-il du droit naturel¹⁴. Dans l'introduction de *De l'esprit des lois*¹⁵, nous lisons ce qui suit : « Parmi les règles de droit, en effet, il faut distinguer les « lois immuables », qui sont « naturelles et tellement justes toujours et partout, qu'aucune autorité ne peut ni les changer ni les abolir » ; et les « lois arbitraires » qui sont « celles qu'une autorité légitime peut établir, changer et abolir, selon le besoin »¹⁶. Et « il y a cette différence entre le droit public et le droit privé, qu'au lieu que dans le droit privé, il y a peu de lois arbitraires, il y en a une infinité dans le droit public »¹⁷.

Antigone est convaincue du caractère arbitraire de la loi établie par le « tyran » Créon à l'endroit de son frère Polynice. Lecourt Dominique dans son article « Loi de la Nature »¹⁸, nous précise que « De l'antiquité grecque, on retiendra que le propre des « lois » (nomoi) consiste à être « écrites », et s'il arrive à Aristote (*Rhétorique*, 1373 b) comme à Sophocle dans *Antigone* d'invoquer contre les lois écrites des « lois selon la nature » (kata physin), c'est comme recours – justifié ou non – à une justice supérieure dans une situation de litige. »

14. Le droit naturel (en latin jus naturale) est l'ensemble des normes théoriques prenant en considération la nature de l'Homme et sa finalité dans le monde. Le droit naturel s'oppose au droit positif, et diffère du concept de loi naturelle

15. Montesquieu, *De l'esprit des lois I*, Paris, Flammarion, 1979, p. 13.

16. Sophocle, *ibid.*, v. 450- 470

17. Sophocle, *ibid.*, v. 450- 470

18. Lecourt Dominique, Loi de la Nature, In: *Raison présente*, n°132, 4e trimestre 1999. Sciences et politiques de la nature. pp. 7- 15.

III. Troisième scène : Créon s'oppose à son fils Hémon

Notons les abus de pouvoir de Créon.

Créon : « Ne dois-je pas plutôt penser que toi du moins, quoi que je fasse tu me gardes ton amitié ?¹⁹

« Je l'ai prise en flagrant délit de rébellion ouverte ... et n'entend pas manquer à la parole que j'ai donnée à la cité. Elle mourra... »

« C'est celui que la ville a placé à sa tête à qui l'on doit obéissance, et dans les plus petites choses, et dans ce qui est juste, dans ce qui ne l'ai pas »²⁰.

ἐν τοῖς γὰρ οἰκείοισιν ὅστις ἔστ' ἀνὴρ
χρηστός, φανεῖται κὰν πόλει δίκαιος ὢν.

Face à cette folie tyrannique, Hémon son fils répond : « Père, la raison est un don des dieux aux hommes, et de tous les biens sans doute est-ce le plus grand. Qu'en parlant comme tu le fais, tu ne parles pas suivant la vérité... »²¹. Face au pouvoir absolu de son père, Hémon se positionne comme contre-pouvoir en lui donnant des conseils avisés, devenant ainsi le porte-parole de la vox populi. Créon a fini de perdre la raison et aucun conseil ne lui paraît utile. Cette perte de raison donne plus d'envergure à son orgueil de mâle dominant qui considère que la femme devrait être éloignée de la sphère du pouvoir. À ce propos, Créon ne fait rien d'extraordinaire ; Il se veut fidèle à une conception déjà rappelé par Ismène à sa sœur Antigone : « Rends-toi compte d'abord que nous ne sommes que des femmes : la nature ne nous a pas faites pour lutter contre des hommes »²². Des centaines de vers après, au vers 746, Créon, en y mêlant un peu trop d'amour propre, livre, de façon claire et nette, sa répugnance et sa farouche opposition au pouvoir exercé par la femme : « Ah ! Fi ! Quelle bassesse ! Se mettre aux ordres d'une femme ! » Pour Créon, femme et pouvoir sont antinomiques. Cette perte de raison l'amène aussi à disqualifier,

19. Sophocle, *ibid.*, v 634.

20. Sophocle, *ibid.*, 661-662.

21. Sophocle, *ibid.*, 683-684.

22. Sophocle, *ibid.*, v. 61-62.

du haut de son trône, la jeunesse dans la capacité à incarner le bon jugement nécessaire à tout commandement : « Ce serait nous alors qui irions, à notre âge, apprendre la sagesse d'un garçon de son âge, lui ²³ ». La dérive atteint son comble lorsque le despote considère la cité comme son bien propre : « Une cité n'est plus alors la chose de son chef ? »²⁴. Plus besoin alors de se poser des questions sur son état d'esprit. Si Créon a perdu la raison qui l'empêche de considérer que tout pouvoir émane des dieux, il lui sera difficile voire impossible de s'entendre avec les dépositaires du message divin représentés ici par Tirésias.

IV. Quatrième scène : Créon s'oppose au devin Tirésias

Tirésias se positionne aussi comme un autre contre-pouvoir ; mais pas n'importe quel contre-pouvoir ! L'entame de son échange avec Créon témoigne de la grande influence que les avis du devin Tirésias ont eue sur la gestion du pouvoir de Créon.

Tirésias : Je vais t'en instruire, et toi, de ton côté obéis au devin²⁵

Créon : Je ne me suis point jusqu'ici écarté de ton conseil²⁶

Tirésias : Et c'est aussi pourquoi tu as bien dirigé le vaisseau de l'État²⁷

Tirésias : Eh bien ! Ce mal dont souffre Thèbes, il nous vient de ta volonté. Nos hauts autels, nos foyers bas se trouvent tous pareillement souillés par la pâture offerte aux oiseaux et aux chiens, par cette chair du pauvre fils d'Œdipe tombé dans la bataille. Les dieux dès lors n'agrément plus nos sacrifices suppliants, ni le feu allumé sous les cuisseaux de nos victimes.²⁸

23. Sophocle, *ibid.*, 726-727.

24. Sophocle, *ibid.*, 732.

25. Sophocle, *ibid.*, v. 992.

26. Sophocle, *ibid.*, v. 993.

27. Sophocle, *ibid.*, v. 994.

28. Sophocle, *ibid.*, v. 1015 et svts.

Aveuglé par le pouvoir, Créon s'obstine malgré les avertissements du devin qui l'a toujours conseillé. Nous atteignons le sommet de ses dérives lorsqu'il s'adresse, de façon ouverte, à la divinité : « Non, quand les aigles de Zeus l'emporterait pour le manger jusques au trône du dieu, même alors, ne comptez pas que, par crainte d'une souillure, je vous laisse l'enterrer, moi »²⁹.

Cet aveuglement de Créon replonge Tirésias dans une situation vécue avec Œdipe lui-même lorsqu'il s'était agi de rechercher et de trouver l'assassin de Laïos, Roi de Thèbes. Œdipe avait littéralement méprisé la toute-puissance de la divinité en se considérant suffisamment sage pour gérer les affaires de sa cité, lui qui n'avait besoin de personne pour découvrir la fameuse énigme posée par la Sphinx. L'ironie du sort est que dans ce fameux épisode, Créon qui n'était pas roi avait fait preuve d'une admirable maîtrise de soi. Le devin Tirésias peut dès lors se faire une idée sur la forte capacité d'aveuglement du pouvoir sur ceux qui en sont dépositaires. Cet aveuglement est d'autant plus inquiétant qu'il arrive à faire remettre en cause l'ordre divin et à créer une situation d'instabilité. Dans mon ouvrage *La crise des valeurs dans Œdipe Roi de Sophocle*³⁰, cette défiance est considérée comme la source de la crise religieuse qui prépare, accompagne et aggrave les crises sociale et morale qui s'illustrent dans ce chef d'œuvre de Sophocle.

Pour Tirésias, la sagesse doit être pour tout détenteur de pouvoir la plus importante arme. C'est la vérité contenue dans la question qu'il pose aux vers 1048 à 1050 : « Hélas ! Hélas ! Est-il un homme qui sache et qui se rende compte ... à quel point la sagesse est le premier des biens ? ». Le Roi Salomon l'avait bien compris lorsqu'au lieu de demander la domination, la puissance et autres marqueurs royaux, il demanda la sagesse et l'intelligence³¹.

29. Sophocle, *ibid.*, v. 1040-1043.

30. Philippe Abraham Birane TINE, *La crise des valeurs dans Œdipe Roi de Sophocle*, Paris, L'Harmattan, 2019, p. 64 sqq.

31. 2 Chroniques 1:7-12.

CONCLUSION

L'examen des quatre scènes que compte cette pièce nous dévoile la complexité des relations entre lois et pouvoir en général et, en particulier, dans la civilisation grecque. Cette complexité est d'autant plus sérieuse qu'il existait en Grèce, comme le rappelle Mireille Brémond³², « à côté des lois des hommes, écrites, spécifiques à chaque cité, des lois sacrées, non écrites, et communes à tous les Grecs ». Une telle situation a sans aucun doute rendu le conflit inévitable. Les idéaux incarnés par les principaux protagonistes sont défendus sans aucune réserve. Les oppositions entre loi écrite et loi non écrite et entre pouvoir et contre-pouvoir sont marquées par l'impossibilité de conciliation, tant les référentiels axiologiques ont été brouillés par l'absence de passerelles communes qui rendent possible la cohabitation pacifique entre gouvernants et gouvernés. En définitive, qui enterrera Antigone, Hémon et Eurydice sa mère ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Sources antiques :

SOPHOCLE, tome I : Les Trachiniennes, Antigone, texte établi par Alphonse DAIN et traduit par Paul MAZON, Paris, les Belles Lettres, 1967.

SOPHOCLE, tome II : Ajax, Œdipe-Roi, Electre, texte établi par Alphonse DAIN et traduit par Paul MAZON, 7^e tirage revu et corrigé par Jean Irigoin, Paris, les Belles Lettres 1989.

Travaux modernes :

BOURLEZ Fabrice, « Transgression désirante/désir de transgression : le cas Antigone », In La lettre mensuelle, Revue des ACF, n°287, avril 2010.

32. Mireille BREMONG, Les lois les plus contraignantes du monde, <https://hal-amu.archives-ouvertes.fr/>, consulté le 02/08/2021 à 22h 57.

BREMONG Mireille, « Les lois les plus contraignantes du monde », <https://hal-amu.archives-ouvertes.fr/> , consulté le 02/08/2021 à 22h 57.

BRISSON Luc et PRADEAU Jean-François, *Les Lois de Platon*, Paris, PUF, 2007.

LECOURT Dominique, *Loi de la Nature*, In: *Raison présente*, n°132, 4^e trimestre 1999. Sciences et politiques de la nature.

MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois* 1, Paris, Flammarion, 1979.

NOSCHIS Anne, *Le sang et la loi dans l'Antigone de Sophocle*, in *Revue Philosophique de la France et de l'Étranger*, Avril-Juin 1982, T. 172, No. 2, *ÉTUDES DE PHILOSOPHIE ANCIENNE : Hommage à Pierre-Maxime Schuhl pour son quatre-vingtième anniversaire* (Avril-Juin 1982), pp. 205-215.

ROMILLY Jacqueline de, *La tragédie grecque*, PUF, 1970.

TINE Philippe Abraham Birane, *La crise des valeurs dans Œdipe Roi de Sophocle*, Paris, L'Harmattan, 2019.

TROUSON R., « La Philosophie du pouvoir dans l'Antigone de Sophocle », In *Revue des Études Grecques*, Janvier-Juin 1964, Vol. 77, No. 364/365 (Janvier-Juin 1964).